

Place Maurice Segonds
60930 BAILLEUL SUR THERAIN
Tél : 03.44.07.65.49
Fax : 03.44.07.31.90
Mail : mairiedebailleul@wanadoo.fr

Liste des délibérations Conseil municipal du 14 juin 2025		
N°délibération	Objet des délibérations	Vote
2025_028	Désignation du secrétaire de séance	Adoptée à l'unanimité
2025_029	Approbation du procès-verbal conseil municipal du 22/03/2025	Adoptée à l'unanimité
2025_030	Modification de la délibération relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (ajout d'un grade)	Adoptée à l'unanimité
2025_031	Création de poste : adjoint d'animation principal 1ère classe	Adoptée à l'unanimité
2025_032	Règlement Taf Jeunes	Adoptée à l'unanimité
2025_033	Motion relative au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de mobilité	Adoptée à l'unanimité
2025_034	Autorisation de signature du protocole transactionnel entre l'OPAC et la commune	Adoptée à l'unanimité
2025_035	Adoption du rapport de la CLECT sur le transfert de charge concernant la piscine Bellier et le réseau de chaleur	Adoptée à l'unanimité
2025_036	Modification du règlement des accueils collectifs de mineurs	Adoptée à l'unanimité
2025_037	Autorisation de solliciter des financements auprès de la Région Hauts de France – travaux de VRD secteur les Cahauts et les étangs rue du gravier	Adoptée à l'unanimité
2025_038	Définition de la stratégie foncière de la commune	Adoptée à l'unanimité
2025_039	Rapport d'activité du Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (SIVT) – année 2024	Adoptée à l'unanimité
2025_040	Rapport d'activité et de situation en matière de développement durable de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour l'année 2023-2024	Adoptée à l'unanimité
2025_041	Présentation du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale « Société d'aménagement de l'Oise – Assistance départementale des territoires de l'Oise » (exercices 2018 à 2023)	Adoptée à l'unanimité
2025_042	Décision prises en vertu de la délibération 2020_013 attribuant des délégations au maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales	Adoptée à l'unanimité



le Maire
B. Lejeune

Béatrice LEJEUNE

Voies et délais de recours : Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département